



Ravalement caché suite à un achat

Par flo77

Bonjour,

J'espère que vous vous portez bien.

Je vous sollicite car je suis en procédure d'achat (il ne reste que la signature auprès du notaire début février) et je viens de recevoir un mail de la copro en m'informant d'une AG où sera décidé un ravalement.

Chose étonnante car l'ancien propriétaire, président des anciennes AG, m'avait confirmé que le ravalement n'avait pas été évoqué et que le bâtiment n'en avait pas besoin (ni même écrit dans les 3 dernières AG).

Et aujourd'hui il me confirme qu'il a, à sa propre initiative, demandé à ajouter ce sujet pour les prochaines AG sachant que le dernier ravalement date de 26 ans (normalement 20 ans étant le maximum autorisé).

Identique concernant certains travaux qu'ils m'a avoué avoir volontairement retardé avant son départ de la copro.

Cependant ces travaux vont avoir un certain cout et j'avoue ne pas avoir budgété cette éventualité.

Que faire dans ce cas ? Proposer au vendeur un compromis (ou autre engagement) sur le paiement de ce ravalement (même s'il n'est toujours pas acté) ?

Je reste à votre disposition,

Merci d'avance

Par janeze

Bonjour, êtes-vous allé voir le syndic ? Il vaut mieux aller directement les voir plutôt que d'écouter les propos du vendeur.

Une AG ne se décide pas en dernière minute. En principe elles ont lieu à peu près toujours à la même date.

Cordialement

Par janeze

Bonjour, êtes-vous allé voir le syndic ? Il vaut mieux aller directement les voir plutôt que d'écouter les propos du vendeur.

Une AG ne se décide pas en dernière minute. En principe elles ont lieu à peu près toujours à la même date.

Cordialement

Par janeze

Bonjour, êtes-vous allé voir le syndic ? Il vaut mieux aller directement les voir plutôt que d'écouter les propos du vendeur.

Une AG ne se décide pas en dernière minute. En principe elles ont lieu à peu près toujours à la même date.

Cordialement